© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Comment se bloquer des casinos en ligne

Par Psg Postée le 13/11/2023 05:16

> Bonjour je voudrais me bloquer casino en ligne je fais comment pour me bloquer je suis fatigué de casino en ligne je sans que je peux faire une bêtises grave pour ma vie je suis arrivé a un point que je ve mourir merci de me répondre

---

Mise en ligne le 15/11/2023

Bonjour,

Vous confiez avoir de grosses difficultés à maîtriser votre jeu, et souhaiter vous faire interdire sur les sites de casino en ligne. Nous comprenons votre détresse, vous avez vraiment bien fait de vous rapprocher de notre service.

Il n'est malheureusement pas possible de se faire bloquer l'accès aux sites de casinos en ligne. L'interdiction volontaire de jeu ne concerne que les opérateurs agréés par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ). Les sites de casinos en ligne sont hébergés à l'étranger, et sont souvent illégaux. Ils ne sont donc pas agréés par l'ANJ.

Cependant, il existe d'autres outils pour apprendre à se détacher sur jeu, et pour se préserver financièrement. Nous vous proposons d'en parler avec un-e membre de notre équipe. Ce serait l'occasion de faire le point sur vos habitudes de jeu, et de réfléchir ensemble à des stratégies pour moins jouer, apaiser votre souffrance, et vous faire aider. N'hésitez pas à contacter notre service d'écoute par téléphone (au 09 74 75 13 13, entre 8h et 2h, appel anonyme et non surtaxé), ou par tchat entre 14h et minuit.

Dans la réponse à votre précédente question, nous vous avions proposé de vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Nous redoublons nos encouragements à l'idée de contacter cette structure, dans laquelle vous pourriez être soutenu et conseillé. Vous retrouverez en fin de réponse les CSAPA les plus proches de votre lieu de résidence. Ces structures ne sont pas sectorisées, autrement dit, vous n'êtes pas obligé d'être suivi dans un CSAPA de votre département.

Nous sommes très sensibles à vos idées suicidaires. La dépendance au jeu s'accompagne d'idées noires et d'une sensation d'accablement et de découragement. Mais ce n'est pas une fatalité. Vous n'êtes pas seul. Notre équipe reste à votre écoute si vous le souhaitez.

Il vous est également possible de contacter le 3114, numéro national de prévention du suicide ouvert 24h/24.

Nous vous envoyons tous nos encouragements dans la poursuite de votre démarche. N'hésitez pas à parcourir notre site internet, notamment la rubrique "Le jeu et vous", où vous trouverez également des éléments de compréhension et des pistes concrètes.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

---

Consultation avancée du CSAPA - Association Addictions France 27

20 rue Pinard
27750 LA COUTURE BOUSSEY

Tél : 02 32 62 02 21
Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 17h30.
Accueil du public : Le troisième vendredi de 9h30 à 17h.

Voir la fiche détaillée

Consultation avancée et CJC du CSAPA - Association Addictions France 27

8 rue des épinoches
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Tél : 02 32 62 02 21
Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 17h30.
Accueil du public : Lundi de 10h à 17h

Voir la fiche détaillée

CSAPA CICAT 28 - antenne de Dreux

4/6 rue Porte Chartraine
28100 DREUX

Tél : 02 37 46 47 94
Site web : www.cicat.fr/

Secrétariat : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à 18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.
Accueil du public : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à 18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs sur rendez-vous le mercredi de 10h à 17h . Sinon sur les créneaux du CSAPA.

Voir la fiche détaillée

CSAPA du C.H.G de Dreux

44, avenue du Président Kennedy
Pôle de santé mentale
28102 DREUX

Tél : 02 37 51 53 48
Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, fermeture au public le jeudi après midi
Substitution : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et 14h à 16h30, le jeudi de 9h à 13h
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Je ne sais plus quoi faire